

Attestation

Indoor Air Comfort

Réglementations nationales européennes sur les émissions de COV

Le le 6 mai 2015, Eurofins Product Testing A/S a reçu un échantillon de adhésif pour carrelage référencé:

Soloflex Fast

fourni par

Schomburg GmbH & Co. KG

Les émissions ont été testées selon les réglementations allemande, belge et française. Les tests réalisés répondent à la fois aux exigences de la réglementation allemande AgBB (2012) et des spécifications du DIBt (2010), de la réglementation française de 2011 relative à l'étiquetage sanitaire comme spécifié dans le décret n° 2011-321, et du décret royal belge C-2014/24239. L'échantillonnage, les tests et l'évaluation des résultats ont été réalisés selon les versions les plus récentes des normes CEN/TS 16516, ISO 16000-3, ISO 16000-6, ISO 16000-9 et ISO 16000-11, confer le rapport d'essai n°. 392-2015-00138802A.

Le résultat d'émission de formaldéhyde est similaire à celui obtenu avec la norme EN 717-1.

Evaluation des résultats des tests d'émissions selon le référentiel Indoor Air Comfort 5.2:



- Etiquetage sanitaire français:
- Aucune substance cancérogène n'a été détectée après 3 et 28 jours.
- Les sommes de COV calculées après 3 jours selon le protocole AgBB «TVOC_{AgBB}» et selon les autres réglementations « TVOC » étaient inférieures à la limite 10 000 µg/m³.
- Les sommes de COV calculées après 28 jours selon le protocole AgBB «TVOC_{AgBB}» et selon les autres réglementations « TVOC » étaient inférieures à la limite 1 000 µg/m³.
- La somme des COSV ("TSVOCs") après 28 jours était inférieure à la limite de 100 µg/m³.
- Après 28 jours, les facteurs de risque allemand R_{DE} et belge R_{BE} étaient inférieurs à 1.
- La somme des COV sans CLI_{DE} après 28 jours était inférieure à la limite de 100 µg/m³.
- La concentration en formaldéhyde après 28 jours était inférieure à la limite de 60 µg/m³.

Le produit testé satisfait les exigences du référentiel Indoor Air Comfort version 5.2 et est conforme à ce jour, 24 avril 2015, aux différentes réglementations européennes. Cette attestation ne permet pas d'apposer le logo Indoor Air Comfort sur le produit testé car des exigences supplémentaires doivent être satisfaites.

22 juli 2015



Lise L. Clement
Chimiste



Maria Pelle
Chimiste